

Réf: Dossier 298942

Avis de constitution

SOCIETE « AIGLE ACADEMIE »

Siège Abidjan Port-Bouet Gonzague, Terre Rouge,
non loin du Lycée Municipal de Gonzague, Lot 7365, Ilot
00

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 13 Fév 2024, et enregistrés au CEPICI le 08 Mars 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AIGLE ACADEMIE »

Objet :

- Le conseil et l'assistance en agro-pastoral
- La formation en agro-pastoral
- Le transport des personnes et des biens
- La distribution de produits agro-pastoraux
- La transformation de produits agro-pastoraux
- L'immobilier
- Le commerce général
- L'import et l'export de produits divers
- Diverses prestations et services
- La représentation d'entreprise ou de sociétés commerciales

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tout établissement financier avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;
- La prise en location gérance de tous fonds de commerce ;
- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ; Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en

numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Port-Bouet Gonzague, Terre Rouge, non loin du Lycée Municipal de Gonzague, Lot 7365, Ilot 00

Dirigeant(s) M AMANI ASSIENIN MOÏSE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-03049 du 02/04/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°17657/GTCA/RC/2024 du 02/04/2024

